Image not found or type unknown

transmission de mon nom de jeune fille à mone enfant mineur

Par **hambla**, le **01/08/2011** à **15:12**

Bonjour, mon enfant a 3 ans et porte le nom de son père qui n'a pas vu depuis 2 ans. Aujourd'hui divorcée du papa, je souhaiterai que mon nom apparaisse sur l'état civil de mon enfant. Quelles sont les démarches à suivre? la mairie m'indique que mon nom ne peut en aucun cas figuré sur le livret de famille. De même je souhaiterai que mon enfant porte mon nom pour l'école, et pour tous les autres actes de sa vie (sport, sécurité sociale etc...) puisque son père n'est jamais présent et ne s'en occupe pas . J'aimerai connaitre les démarches à suivre et savoir si oui ou non je devais faire appel à un avocat ou pas ?? en vous remerciant par avance.

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **15:14**

Il est impossible de change le nom de votre enfant (le nom de jeune fille n'existe pas, au passage). Vous ne pouvez qu'à titre d'usage, ajouter votre nom à celui de votre enfant
Vous devrez avoir l'autorisation du père et s'il refuse, vous devrez faire appel au JAF

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés